

**Coordonnées**

Mr  Mme  Mlle   
Nom et prénom du responsable : ..... N° CIN/Carte de séjour : .....  
Raison Sociale : ..... Code TVA : .....  
Adresse sociale : .....  
Ville : ..... Code Postal : .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... GSM : .....  
Si vous êtes déjà abonné chez TOPNET, précisez votre code client : \_\_\_\_\_

**Contrat**

Types d'abonnement :  
Hébergement :  Pack silver (200 Mo)  Pack gold (500 Mo)  Pack diamant (1 Go)  Autre (à préciser) : .....  
Hébergement dédié :  
Type :  Rack  Tours  
Dimensions :  1U  2U  3U  
Os :  Linux  Windows

**Durée**

Durée du contrat :  12 Mois  24 Mois  
Date du début : ..... / ..... / .....

**Extension**

Nom de domaine\* (EN MAJISCULE) 1° .....  
2° .....  
 .com  .net  .org  .com.tn  .net.tn  .org.tn  .tn  
 .nat.tn  .org.tn  Autre (à préciser) : ..... \*Sous réserve de disponibilité.

**Adresses e-mail\***

e-mail : ..... @ .....  
e-mail : ..... @ .....  
e-mail : ..... @ .....  
e-mail : ..... @ .....  
e-mail : ..... @ .....  
e-mail : ..... @ ..... \*Sous réserve de disponibilité.

Par la signature de ce présent contrat j'atteste avoir lu et approuvé sans réserves les conditions générales d'utilisation du service TOPNET et déclaré accepter toutes ses clauses.

Fait à : .....  
le : ..... / ..... / .....

**TOPNET**  
[Signature box]

**CLIENT**  
[Signature box]

**IMPORTANT :** Tout contrat d'abonnement doit être accompagné de la photocopie de la CIN ou de la carte de séjour du détenteur de la ligne téléphonique.

# CONDITIONS GENERALES D'HÉBERGEMENT

## Article 1 : INTEGRALITE

Les présentes conditions constituent avec les conditions particulières précisées au contrat d'abonnement les seules clauses déterminantes de l'accord entre le client et TOPNET dont la signature par le client implique obligatoirement l'adhésion à l'intégralité, et sans restriction, de ces clauses.

## Article 2 : DEFINITION

**Contrat** : Le présent contrat régit les services d'hébergement et nom de domaine fourni par **TOPNET** pour le **CLIENT** et fixe, dans le cadre de cette relation contractuelle, les obligations respectives de chacune des deux parties.

**Hébergement** : service fourni par **TOPNET** est défini comme la mise à la disposition du **CLIENT** sous forme d'un **ABONNEMENT**, des moyens informatiques, matériels et logiciels permettant l'hébergement de pages Web, de données et des programmes en relation avec ces pages Web.

## Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée minimum de 12 mois, renouvelable tacitement d'année en année sauf résiliation écrite par voie recommandée ou par fax avec préavis d'un mois.

## Article 4 : FACTURATION ET PAIEMENT

**4.1** La facturation des sommes dues au titre du présent contrat court à compter de la date de l'entrée en vigueur du présent contrat.

**4.2** Le coût des différentes prestations des services offert par **TOPNET**, est arrêté par décision du Service Commercial et peut être modifié sans préavis.

**4.3** Les factures relatives au présent contrat sont payables à trente (30) jours de la date de facturation.

**4.4** 15 jours après l'échéance d'une facture non soldée, le compte sera automatiquement bloqué Sans nouvelles du client dans un délai de 30 jours après l'échéance de la facture, le compte pourra être résilié avec effet immédiat et les données seront détruites irrévocablement, sans aucune indemnité ou dommage revendicable par le client.

## Article 5 : RESILIATION

**5.1** Une résiliation anticipée de la part du Client est possible en tout temps, moyennant un courrier ou un fax avec indication précise du jour de désactivation du contrat souhaitée. Cette résiliation n'entraîne aucun remboursement au client et les factures dues le restent dans leur intégralité.

**5.2** Une résiliation anticipée de la part de **TOPNET** est possible lorsqu'une des clauses de ce contrat n'est pas ou plus respectée, et ceci sans préavis, sans dédommagement, sans récupération de données par le client ou autre arrangement spécifique.

**5.3** Par ailleurs **TOPNET** se réserve le droit de résilier le contrat dans les cas suivants:

- Non paiement de la facture après un délai supérieur à 15 jours suivant la lettre de mise en demeure sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception à la charge du client.

- Non respect par le client des dispositions du présent contrat.

**5.4** **TOPNET** se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de bloquer l'accès à toute page web qu'elle estimerait non conforme aux lois Tunisienne ou internationales et qui véhiculerait de ce fait des informations illicites.

## Article 6 : RESPONSABILITE

### 6.1 RESPONSABILITE DE TOPNET

- **TOPNET** est tenue de garantir la permanence des services et le fonctionnement de ses équipements et machines. Tout arrêt temporaire de l'adresse Web ou du service, volontaire pour cause d'amélioration des services de **TOPNET**, ne peut en aucun cas faire état d'une demande par le **CLIENT**, de dommages et intérêts.

- **TOPNET** se réserve le droit de suspendre un hébergement site web avant la conclusion du contrat avec le client, ainsi la fiabilité et le caractère complet des informations fournies par le client et se réserve le droit, conformément à la loi de procéder à toute rectification d'information inexactes ou non mises à jour et d'utiliser et d'exploiter les informations ainsi modifiées.

- **TOPNET** se réserve le droit de suspendre un hébergement lorsqu'une clause du contrat n'est pas ou n'est plus respectée par le client et ceci sans préavis et sans dédommagement.

- **TOPNET** se réserve le droit de refuser et/ou résilier l'hébergement de pages estimées contraire à la moralité. D'autre part, si les pages hébergées devaient contenir des indications, propos ou n'importe quel élément contraire à la loi Tunisienne actuelle ou future, le client, en est seul et unique responsable devant les tribunaux. Par sa signature, il s'engage à rembourser **TOPNET** sans exclusions, si par la faute des pages hébergées auprès de **TOPNET**.

### 6.2 RESPONSABILITE DU CLIENT

- Le **CLIENT** est seul responsable du contenu, de la forme, de la programmation et du développement du serveur Web à héberger.

Les pages Web ne doivent, en aucun cas, contenir des informations contrevenant à la législation tunisienne ou à violentes ou obscènes.

Les dispositions de la présente convention ne sauraient dispenser le **CLIENT** de toute autre obligation prévue par la législation et la réglementation en vigueur.

-Le client assume la pleine responsabilité de l'utilisation qui est faite des adresses électroniques que **TOPNET** met à sa disposition dans le cadre de ce contrat.

En effet, le client dispose d'une totale liberté quant à son espace web, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements Tunisienne. Il est notamment exclu de publier toute forme de contenu associé directement ou indirectement :

- à la pornographie
- à des programmes piratés
- à un caractère raciste et à des activités illégales

- Le **CLIENT** doit s'assurer que son site WEB ne recèle pas de failles de sécurités. Dans le cas contraire, si la sécurité du serveur venait à être remise en cause par le biais de ces failles, **TOPNET** se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de bloquer l'accès au site web et informerait le **CLIENT** des failles et lui accorde un délai de trois jours au delà des quel **TOPNET** procéderait à la suspension totale du compte CLIENT jusqu'à ce que ce dernier ait fixé le problème.

- le client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets sous les marques.

- **TOPNET** procède à des sauvegardes périodiques de toutes ses données, mais le **CLIENT** reste le seul responsable de ses fichiers et données, c'est donc à ce dernier qu'incombe la tâche de les sauvegarder. Il est conseillé au **CLIENT** de sauvegarder régulièrement ses fichiers WEBS et ses bases de données pour éviter toutes pertes de données accidentelles. Il est cependant possible de demander la restauration de ses données pour éviter toutes pertes de données accidentelles. Il est cependant possible de demander la restauration de ses données. Dans le cas où **TOPNET** ne serait pas en mesure de la faire, il ne pourra en être tenu responsable.

## Article 7 : CONFIDENTIALITE

Le droit d'accès accordé au client par son abonnement est strictement personnel. De ce fait, à chaque client est attribué un/des identifiant(s) (login) et un/des mot(s) de passe lui permettant de se connecter à Internet ou accéder aux services de messagerie électronique. L'/les identifiant(s) et le(s) mot(s) de passe confiés au client sont confidentiels. Le client est donc seul responsable de leur détournement ou utilisation non autorisée. Dans ce cas, le client s'engage à se prémunir contre ces éventualités et peut procéder, volontairement et à tout moment, au changement de ses paramètres de connexion. Néanmoins, **TOPNET** peut effectuer des changements de l'/des identifiant(s) et/ou du/des mot(s) de passe du client pour des raisons d'ordre technique. Le client sera, dans ce cas, avisé 5 jours d'avance.

Le **CLIENT** s'engage à garder strictement confidentielles toutes informations économiques ou techniques, relatives à **TOPNET**, qui auront été portées à sa connaissance dans le cadre de la négociation du présent contrat.

**TOPNET** s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations réputées expressément comme telles par le **CLIENT**.

De plus, le Client et **TOPNET** confirment qu'ils prendront toutes les mesures appropriées pour protéger la confidentialité de ces informations.

En cas de résiliation du présent contrat, cette clause de confidentialité reste valide et toute information ou élément en possession de l'une ou l'autre des parties doit être restituée à son propriétaire sans délai ou détruite.

## Article 8 : AUTORISATION SPECIALE

**TOPNET** se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de bloquer l'accès à toute page web susceptible d'entraver le bon fonctionnement du serveur d'hébergement, des autres sites hébergés ou d'autres systèmes informatiques.

## Article 9 : ASSISTANCE

- **TOPNET** met à la disposition de ses clients une assistance technique sept jours sur sept, et ce, sur ce numéro : 71 18 70 20 Si, au cours des prestations des **SERVICE**, une difficulté apparaît, la collaboration nécessaire des parties les engage à s'alerter et se concerter le plus vite possible afin de mettre en place, dans les meilleurs délais, la solution la mieux adaptée.

- **TOPNET** s'engage à fournir le meilleur service possible au client, mais **TOPNET** ne pourra être tenu responsable des éventuels problèmes techniques indépendant de sa volonté, tel que notamment coupure, surcharge de ligne ou panne matérielle. En aucun cas, le client ne pourra se prévaloir de dommages ou indemnités résultant de problèmes techniques de quelque nature que ce soit.

## Article 10 : LIMITE DE RESPONSABILITE

Du fait de ses obligations par le présent contrat, **TOPNET** n'encourra en aucun cas vis-à-vis du Client, de responsabilité pour toute perte ou dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, que ce soit pour perte de bénéfices, perte de données, perte de clientèle ou de production dans le cadre d'une relation contractuelle même si **TOPNET** a été informée de la possibilité d'un tel dommage.

Au cas où la responsabilité de **TOPNET** serait engagée du fait de ses obligations par le présent Contrat, le montant des dommages à payer au Client ne peuvent dépasser les cinq pour cent (5%) de la valeur annuelle payée de l'abonnement. Toute responsabilité est cumulative et non pas par incident.

Toute réclamation doit être adressée à **TOPNET** par lettre recommandée dans les 30 jours suivant le déclenchement du problème, faisant objet de la réclamation ce délai étant considéré comme un délai de forclusion.

## Article 11 : DROIT APPLICABLE

Tout litige en rapport avec le présent contrat, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit Tunisien.

## Article 12 : DISPOSITIONS FINALES

Le présent contrat et le formulaire d'abonnement font corps.